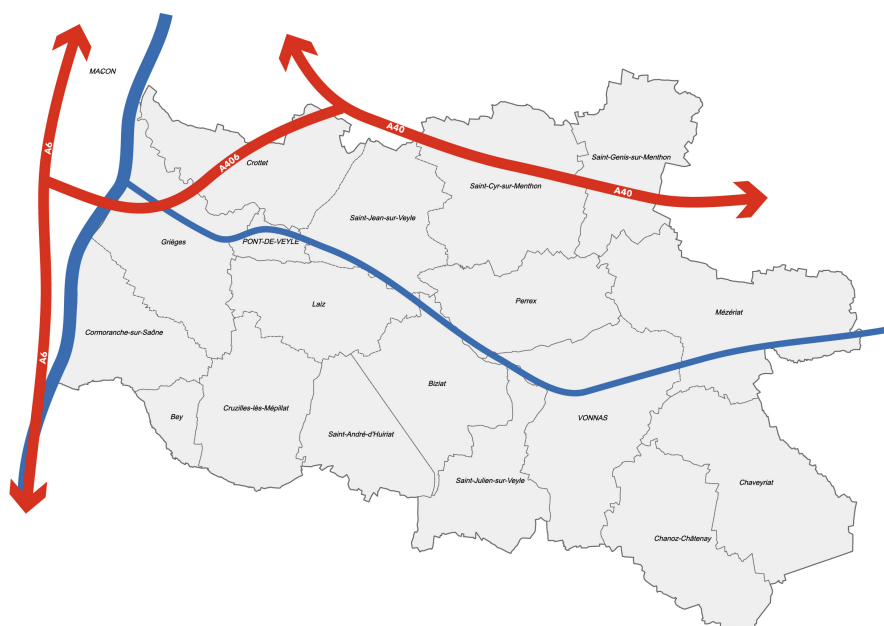


POURQUOI ÉLABORER UN PLU intercommunal

La communauté de Commune de la Veyle s'est engagée en avril 2018 dans la démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il s'agit d'établir pour l'ensemble des 18 communes de la Veyle, un document d'urbanisme unique qui tiendra compte des particularités de chaque commune.



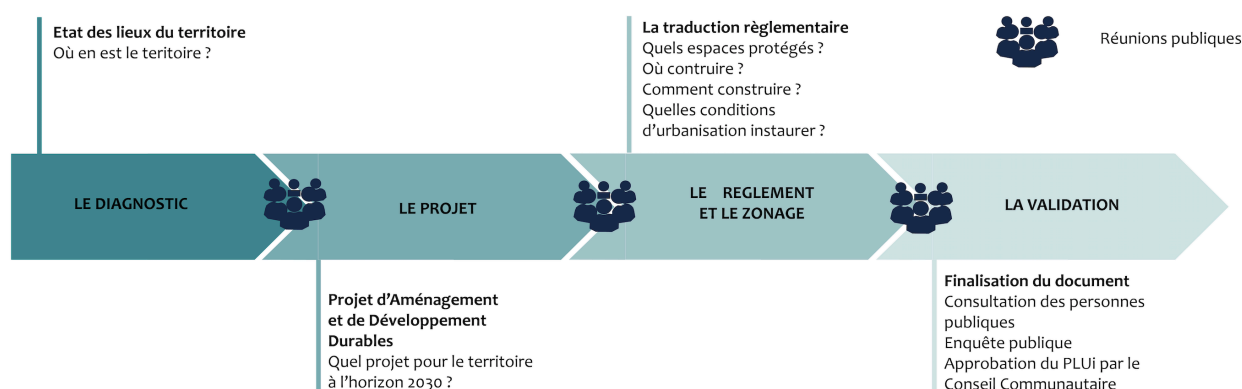
Il s'agit désormais de se doter d'un document de planification adapté au contexte et aux diverses évolutions constatées ces dernières années en termes de sensibilités et de besoins propres au territoire : offre en équipements, préservation de l'identité du territoire, gestion optimisée des déplacements, développement de l'emploi pour assurer la vitalité du territoire, offre de logements répondant aux différents besoins, de l'agriculture, projets paysagers, ... À travers ce document précisant la vocation et l'usage des sols, c'est une politique cohérente d'aménagement et de développement du territoire qui va être poursuivie, en adaptant les stratégies d'aménagement avec l'évolution socio-économique et démographique du territoire de la Veyle et avec l'évolution de la législation.

Ce nouveau document permettra à la collectivité :

- de mieux maîtriser le développement du territoire dans les années à venir,
- de renforcer la protection de l'environnement et valoriser son cadre de vie,
- d'infléchir la politique locale d'aménagement vers «un urbanisme de projet»,
- d'adapter la réglementation en urbanisme aux évolutions législatives récentes.

LA DÉMARCHE

L'élaboration d'un PLU intercommunal se déroule en une phase d'étude, qui fait l'objet de concertation avec la population (notamment des réunions publiques) et les structures institutionnelles, suivie d'une phase administrative de consultation officielle des personnes publiques. Enfin, une enquête publique est organisée avant d'envisager l'approbation du PLUi et sa mise en application.



Aujourd'hui, une étape importante a été réalisée. Il s'agit du **diagnostic territorial** qui met en lumière un constat de notre territoire et les enjeux d'aménagement qui en résultent. L'élaboration du PLUi représente un « chantier » important pour les mois qui viennent. Elle nécessitera de mettre en place une méthodologie de travail rigoureuse, en plusieurs étapes, avant sa formalisation en un document opposable aux tiers, qui viendra remplacer les PLU, POS et cartes communales des différentes communes.

LA CONCERTATION

Pour vous exprimer et recueillir le fruit de vos réflexions sur notre territoire, la communauté de communes a mis en œuvre les modalités suivantes :



Articles sur le site internet de la CCV, relayés sur les sites des communes.



Mise à disposition d'un registre de concertation au siège de la CCV pour y écrire ses remarques.

Toutes les informations sur le site de la CCV : www.cc-laveyle.fr



Possibilité d'écrire aux Maires et au Président de la CCV.



Organisation de réunions publiques à chaque phase du projet.



Panneaux d'exposition présentant le PLUi.

LES GRANDS ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC



POPULATION & HABITAT

Orienter le développement démographique sur les communes des polarités principales et les bourgs secondaires

Structurer et diversifier l'offre de logements à l'échelle intercommunale

Proposer des petits logements (T1 au T3) pour répondre à un déficit dans le parc

Remettre sur le marché les logements vacants, notamment à Pont de Veyle

Compléter l'offre de logements aidés



ÉQUIPEMENTS

Sécuriser les parcours piétons vers les équipements, services, établissements d'enseignement

Travailler sur une offre d'équipements accessibles aux personnes âgées

Conforter l'offre d'équipements dédiés à la petite enfance

Permettre l'installation de nouveaux praticiens de santé et leur mise en réseau

Compléter l'offre culturelle



MOBILITÉ

Renforcer l'offre de transports en commun, notamment sur les lignes existantes et l'axe RD1079

Se rapprocher du réseau de bus de l'agglomération mâconnaise pour faciliter les trajets quotidiens, notamment sur l'axe Mâcon-Bourg-en-Bresse

Développer les itinéraires cyclables, en particulier sécuriser les déplacements cycles du quotidien vers les équipements, les commerces et services et vers les pôles d'emplois

Renforcer l'intermodalité et promouvoir les parking relais, parking de covoiturage, pistes cyclable



CONSUMMATION FONCIÈRE

Limiter la consommation de foncier agricole et naturel

Densifier l'urbanisation et penser une urbanisation plus compacte, proche des équipements et services

Réfléchir à de nouvelles formes d'habitat, moins consommatrices d'espaces et adapter aux besoins de la population

Mettre en place un contexte favorable aux réhabilitations de bâtiments patrimoniaux, d'anciens bâtiments agricoles et de logements vacants dans les villages

Mettre en place un cadre favorable à la transformation des friches et aux opérations de renouvellement urbain dans les centres bourgs



ÉCONOMIE

Structurer la répartition et les types de zones d'activités économiques et cibler les besoins d'extension des activités économiques

Pérenniser l'activité agricole et cibler les secteurs agricoles à préserver, développer les circuits courts

Développer l'offre touristique, notamment les voies cyclables le long de la Veyle et de la Saône



ENVIRONNEMENT & PAYSAGE

Préserver les cours d'eau, la faune et la flore

Protéger les haies bocagères, identité du territoire et réservoir de biodiversité

Assurer la qualité des paysages

Prendre en compte les nuisances, notamment sonores

Poursuivre les efforts sur la valorisation et la réduction des déchets

Mener une réflexion sur la dépollution des friches

Mettre en œuvre la transition énergétique

Retranscrire les règles imposables pour les risques naturels, notamment l'inondation